

Moins de matière organique

La digestion entraîne une diminution de 55 à 80% de la matière organique présente initialement. C'est cette part qui sera transformée en biogaz.

La méthanisation minéralise l'azote

Les molécules d'azote, indispensables à la croissance des plantes seront rendues sous une forme plus assimilable par les plantes.



© RAEE

Le retour au sol

L'azote d'un digestat est plus volatile et nécessite l'utilisation de techniques qui vont permettre le retour au sol (l'épandage) sans aspersion mais près du sol ou avec enfouissement.

Plus d'odeur dans les champs

Le digestat est quasiment inodore.

Des transformations possibles

Le digestat peut subir une **séparation de phases** dans le cas d'une méthanisation par voie humide. La fraction liquide retournera au sol par épandage, tandis que la fraction solide pourra être séchée, compressée et exportée.

En Allemagne, les granulés sont commercialisés en jardinerie. En France, le digestat devra être agréé avant d'être commercialisé.



© RAEE

Les pollutions non organiques entrent et ressortent

La méthanisation n'aura aucun rôle sur les pollutions qui ne sont pas liées à la matière organique (ex les métaux lourds comme le plomb....)